



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023
PROCES VERBAL

PRESENTS : M. Alain DE CARRION – Mme Nathalie LIMEUX – M. Alain DEGUERRE – Mme LENNE Christine - M. Patrice FRERE - Mme Karine FLAHAUT – M. Yves CALLAUX - Mme Nathalie DUFOUR - Mme Patricia SALMON (arrivée à 19h15) – M. Gérard ACTHERGAL - Mme Francyne FRANCOIS - M. Eric VERDEZ – M. Pascal MASSE – M. Vincent PENNEQUIN – Mme Christine PICAVET-POLBRAT – M. Christophe PECQUEUR – Mme Anne HERIPRET – M. Vincent LANGLET – Mme Jennifer CATANZARO-HANNA-ELIAS – M. Jérémy DECEUNINCK - Mme Annabelle BIESOLT – M. Arnaud GUISLAIN – M. Daniel FAYEULLE - Mme Sylvie CRETON – Mme Colette LENNE

EXCUSES :

M. Jean-Paul BOCQUILLON qui a donné procuration à M. Yves CALLAUX
M. Pierre CARPENTIER qui a donné procuration à M. GUISLAIN

Annabelle BIESOLT a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2023

Tarifs de garderie périscolaire

Le conseil municipal approuve les tarifs de garderie périscolaires pour l'année scolaire 2023/2024. Ces tarifs ne changent pas.

- 1.22 € pour les enfants vermellois
- 1.52 € pour les enfants des communes extérieures
- 2.45 € pour les paiements retardataires

Vote : 26 pour

Subventions aux associations

Le conseil municipal décide d'allouer aux associations ci-dessous désignées les subventions suivantes au titre de l'année 2023

USEP école Andrieu : 190 x 15.00 € = 2 850.00 €

USEP école du centre : 203 x 15.00 € = 3 045.00 €

OCCE école J.Prin : 92 x 15.00€ = 1 380.00 €

Vote : 26 pour

Concours des maisons fleuries – récompenses

Afin de récompenser les vermellois qui se sont distingués par le fleurissement de leur habitation ou jardin, le conseil municipal approuve l'acquisition de bons d'achat auprès des établissements Gamm Vert à Haisnes pour une valeur globale de 800.00 € répartis comme suit : 2 bons de 100.00 €, 2 bons de 80.00 €, 2 bons de 50.00 €, 6 bons de 30.00 € et 8 bons de 20.00 €

Vote : 26 pour

Noël du personnel communal – achat de chèques cadhoc pour les enfants

Afin d'offrir un cadeau aux enfants du personnel communal (jusqu'à 16 ans révolus) à l'occasion des fêtes de Noël, le conseil municipal décide l'acquisition de 46 chèques de 45 € auprès de « chèque UpCadhoc » à Gennevilliers.

Vote : 26 pour

Distribution des imprimés de la commune - récompenses

Afin de faire face à des besoins spécifiques pour la distribution d'imprimés municipaux, le conseil municipal décide de créer 2 emplois de vacataires dont la rémunération se fera sur la base du tarif horaire du SMIC en vigueur, après service fait suivant le nombre d'heures effectuées.

Monsieur le Maire précise que ce seront les bénéficiaires du RSA qui seront appelés à effectuer cette tâche

Vote : 26 pour

Association foncière de remembrement – désignation de délégués

En vertu des articles R 133-3 et 134-4 du code rural, le conseil municipal désigne Les 3 membres propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre du remembrement : Madame Delphine Beaucamp, Messieurs Ludovic François et Jacques Fouquenelle siégeront au bureau de l'association foncière de remembrement d'Auchy les Mines, Haisnes, Hulluch et Vermelles.

Vote : 26 pour

Demande de subvention à la CABBALR – Rénovation énergétique de la salle des fêtes

Après avoir été informé que la CABBALR a mis en place un fonds de concours spécifique pour les projets de rénovation énergétique, le conseil municipal sollicite la Communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane cette aide financière pour le projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes dont le montant estimatif s'élève à 218 500.00 € HT

Vote : 27 pour

Cession de logements locatifs sociaux par Maisons et Cités

En vertu de l'article L443-7 et suivant du code de la construction et de l'habitation, le conseil municipal donne un avis favorable au souhait de cession par la SA HLM Maisons et Cités des logements situés au 35 rue Raoul Briquet, 5 rue de la Maladrerie et 4 rue de la Victoire sur la base du prix fixé à partir de l'avis des Domaines sur la valeur vénale. *Pour : 27*

Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de la CABBALR – année 2022

Le conseil municipal prend connaissance et adopte les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics établis pour l'année 2022 par la communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane.

Approbation du rapport du 15 juin 2023 de la commission d'évaluation des charges transférées de la CABBALR

Après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT en date du 15 juin 2023 sur le montant des charges relative à la rétrocession du lac de Loisinord à la commune de Noeux les Mines, le conseil municipal l'évaluation du transfert des charges relative à la rétrocession du lac de Loisinord figurant dans le rapport de la CLECT du 15 juin 2023.

Vote : 27 pour

DECISIONS

*****7.06.23 DEC2023_11 _Contrat de maintenance de matériel électronique de communication (abrogée le 12/09/2023 DEC2023_26)*****

Il est conclu avec la société Centaure systems à Noeux-les-Mines un contrat de maintenance pour le panneau d'information électronique implanté Route Nationale.

Le montant annuel du contrat s'élève à 750 € HT et la durée de ce contrat est de 1 an à compter du 9 juillet 2023.

*****7.06.23 DEC2023_12_Contrat de service et assistance de matériel électronique de communication avec liaison téléphonique mobile 3G/4G (abrogée le 12.09.2023 DEC2023_25)*****

Il est conclu avec la société Centaure systems à Noeux-les-Mines un contrat de service et assistance de matériel électronique avec liaison téléphonique mobile 3G/4G pour le panneau d'information électronique implanté Route Nationale.

Le montant annuel du contrat s'élève à 358.8 € HT et la durée de ce contrat est de 2 ans.

*****7.06.23 DEC2023_13 Décision modificative budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre – Budget 2023*****

Il est procédé à la modification de crédits suivante :

- Chapitre 204 – Article 20 421 : + 100.00 €
- Chapitre 20 – Article 2051 : - 100.00 €

*****7.06.23 DEC2023_14_Contrat d'assistance à Maîtrise d'ouvrage – Extension de l'école Jules Andrieu*****

Il est conclu avec le Bureau d'Etudes Audit Conseil à Mazingarbe un contrat d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement et l'aide à la décision de la ville de Vermelles concernant le projet d'extension de l'école Jules Andrieu.

Le montant prévisionnel de la mission s'élève à 1.06 % du montant TTC de l'opération estimée à 800 000 € HT.

*****7.06.23 DEC2023_15_Avenant n° 3 au contrat d'utilisation et d'assistance des progiciels AIGA en mode « Droit d'utilisation »*****

Il est conclu avec la société AIGA un avenant n° 3 au contrat d'utilisation et d'assistance des progiciels AIGA, ayant pour objet l'extension du contrat d'assistance technique du module Mobi Animation en mode web.

Le montant annuel de l'avenant s'élève à 207.00 € HT.

*****7.06.23 DEC2023_16_Contrats de maintenance de l'ascenseur de l'espace Nelson Mandela et de l'équipement technique (elevateur) du Centre social*****

Il est conclu avec la Société TK Elevator France à Angers :

- Un contrat de maintenance de l'ascenseur de l'Espace Nelson Mandela pour un montant annuel HT de 1 950 €
- Un contrat de maintenance de l'équipement technique (elevateur) du centre social pour un montant annuel HT de 690 €

Les contrats sont d'une durée initiale de 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

*****12.06.23 DEC2023_17_Spectacle pyrotechnique sur le site du Grand Marais de Vermelles*****

Il est confié à la société Régie Fête Pyrotechnie à Harnes la réalisation et le tir d'un feu d'artifice sur le site du Marais de Vermelles le 2 septembre 2023.

Le montant de la prestation s'élève 5 000.00 HT soit 6 000.00 € TTC.

*****19.06.23 DEC2023_18_Contrat de services « Solution Ma Ville ConnectéeVersion Access*****

Il est conclu avec la société WAIGEO à Ruitz un contrat de service « Ma Ville Connectée Access » afin d'améliorer la communication et partager les informations municipales en direct avec la population.

Le montant annuel du contrat s'élève à 588.00 € HT et la durée du contrat est de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

*****21.06.23 DEC2023_19_Fête populaire le 15 Juillet – Concert****

Il est conclu avec la société MFF ENTERTAINMENT à St André lez Lille

un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle pour l'organisation d'un concert le 15 juillet 2023 dans la commune.

Le montant de la prestation s'élève 20 853.08 € HT soit 22 000 € TTC.

*****11.07.23 DEC2023_20_Contrat de location d'un photocopieur*****

Il est conclu avec la société Pratic Buro à Roubaix un contrat de location d'un photocopieur Taskalfa 3554 CI.

Le montant mensuel du loyer est de 70 € HT et la durée du contrat est de 60 mois.

Le contrat relevé copies est de 0.0039 € HT par page noire et de 0.039 € par page couleur.

*****16.08.23 DEC2023_21_Rénovation de l'éclairage public Rues Arthur Lamendin, Florent Evrard, Jules Guesde, Montpellier et Voltaire*****

Il est confié à l'entreprise NOVA la fourniture du matériel nécessaire à la rénovation de l'éclairage public Rues Arthur Lamendin, Florent Evrard, Jules Guesde, Montpellier et Voltaire

Le montant de la prestation s'élève à 39 204.00 € HT.

*****28.08.23 DEC2023_22_Décision modificative budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre – Budget 2023*****

Il est procédé à la modification de crédits suivante :

- Chapitre 204 – Article 20 421 : + 500.00 €
- Chapitre 20 – Article 2051 : - 500.00 €

*****4.09.23 DEC2023_23_Contrat de maintenance – Gestion de l'état-civil et recensement citoyen*****

Il est conclu avec la société LOGITUD à Mulhouse un contrat de maintenance des logiciels :

- SIECLE – Gestion de l'Etat-Civil,
- SIECLE COMEDDEC : Module d'échanges sur l'Etat-Civil
- SIECLE-IMAGE : Gestion des Actes d'Etat-Civil numérisés
- AVENIR : Recensement citoyen

Le montant du contrat s'élève à 699.00 € HT annuel et la durée est de 1 an reconductible tacitement pour la même période, deux fois maximum.

*****4.09.23 DEC2023_24_Contrat de maintenance – Gestion des élections politiques*****

Il est conclu avec la société LOGITUD à Mulhouse un contrat de maintenance du logiciel Suffrage WEB – Gestion des élections politiques avec le REU ;

Le montant du contrat s'élève à 223.50 € HT annuel et la durée est de 1 an reconductible tacitement pour la même période, deux fois maximum.

*****12.09.23 DEC2023_25_Abrogation Contrat de service et assistance de matériel électronique de communication avec liaison téléphonique mobile 3G/4G*****

Le contrat de service et assistance de matériel électronique avec liaison téléphonique mobile 3G/4G pour le panneau d'information électronique implanté Route Nationale conclu avec la société Centaure systems à Noeux-les-Mines est abrogé.

*****12.09.23 DEC2023_26_Abrogation du contrat de maintenance de matériel électronique de communication*****

Le contrat de maintenance pour le panneau d'information électronique implanté Route Nationale. conclu avec la société Centaure systems à Noeux-les-Mines est abrogé.

Communications de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle l'obtention d'une aide financière de 22 000.00 € de la FDE (fédération départementale de l'énergie)

Il informe les élus que le projet de mise en place d'une Boxy (supérette connectée) est abandonné par la société STORELIFT Distribution à Ivry sur Seine. Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine séance afin d'annuler la convention passée avec cette société.

Vermelles, le 11 décembre 2023

Le Maire,
Alain DE CARRION

Le secrétaire de séance
Annabelle BIESOLT